

---

## Acte de nomination d'un maître d'École. Copie.

**Numéro d'inventaire :** 1979.07571 (1-2)

**Auteur(s) :** Benjamin Bertolin

**Type de document :** texte ou document administratif

**Date de création :** 1930 (vers)

**Description :** Deux feuilles simples jaunies dactylographiées, angles perforés de trous de punaise, ms encre bleue.

**Mesures :** hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Notes :** Indice 1 : mention sur en-tête : "Registre des choses purement consistoriales depuis le 1er 7bre 1794. Acte du 16e Août 1805". Indice 2 : Contient ms "Copie Certifiée Conforme à l'original existant à Neuheugstett (Württemberg)".

**Mots-clés :** Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

**Filière :** Élémentaire

**Niveau :** Élémentaire

**Nom de la commune :** Allemagne

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages

**Lieux :** Allemagne

## Registre des choses purement consistoriales depuis le 1er 7bre 1794

\* \* \* \* \*

Acte du 16<sup>e</sup> Août 1805

Nous Pasteur, syndic et Anciens de N.l'Eglise vaudoise de Neuhengstett, assemblés dans la maison pastorale pour nommer un maître d'Ecole, ayant pris pour tel Benjamin Bertolin natif de la Péruse Bourgeois et maître d'Ecole à Schönberg dans le baillage de Maulbronn, qui a accepté la charge de Maître d'école aux conditions suivantes:

Il s'engage

- 1) Atenir l'Ecole a) depuis la St Martin jusqu'à la St George le dimanche et les jours de fête après le catéchisme 1 heure  
b) le lundi et les autres jours excepté le samedi: 5h  
Depuis la St George jusqu'à la St Martin le dimanche et les jours de fête après le catéchisme 2 heures  
le lundi et les autres jours hormis le samedi et six semaines de vacances-1 heure
- 2) A être lecteur et chantre dans l'Eglise.  
a) régulièrement, le dimanche, le mardi, le vendredi et aux fêtes  
(N.B. Une fête dispense du service du mardi ou du vendredi, selon le jour où elle tombe  
De plus il y a ici les mêmes vacances qu'à l'école  
b) aux mariages et aux funérailles lorsqu'il y a sermon
- 3) A instruire les écoliers à lire et à écrire en français et en allemand, à chiffrer, à chanter les psaumes et à leur expliquer des endroits de l'Ecriture Ste et du cathéchisme qui sont à leur portée.
- IV) A sonner, remonter l'horloge etc.. surtout à mener une vie digne de cette vocation propre à servir d'exemple aux écoliers et à édifier en chacun Ce faisant, nous lui promettons le salaire annuel, tel qu'il est marqué ci-dessous

- 1o Vingt florins, C'est la pension d'Angleterre qui monte à 22 fl.  
mais réduite à 20 fl. par une ancienne convention, en vertu de laquelle il les reçoit annuellement du bourgmestre
- 2o Du Souverain Le Gratial, d'un sac d'épeautre et d'un boisseau de seigle
- 3o 12 X de chaque bourgeois pour sonner la cloche d'une martin à l'autre
- 4o 12 X de chaque écolier pour chauffer l'école d'une St George à l'autre
- 5o L'usufruit d'un demi-quart et 13 verges de verger
- 6o Un écu de France de notre Schulkasse
- 7o Pour chaque remerciement sur le cimetière 24 X ou sa part au repas funèbre
- 8o A chaque noce la table ou-48 X
- 9o franc et bon logis
- 16o Pour le bois de l'école, il recevra 20 florins

...../

Enfin, comme il est encore un peu faible et surtout dans l'arithmétique il promet de l'apprendre au plus vite pour en instruire les écoliers

Neu Hengstett  
le 16 Août 1805

Jn Pre Geymonat Pasteur  
Jean Ayasse  
Talmongros  
Jaqué Baral fils  
Michel Baral

J Benjamin  
Bertolin

Copie Certifiée Conforme  
à l'original existant  
à Neuengstett  
(Württemberg)

Henevill  
Hemburg Ate Saan

P.S. — L'orthographe exacte a été respectée  
— le signe X signifie Kreuzer

L

L